

Convocation du 07 décembre 2022

- Subventions 2023
- Fonds de concours 2023
- Délibération taxe d'aménagement
- Délibération CIRCET
- Tarif Salle des Fêtes 2023
- Délibération SIE pour les statuts + remplacement délégué communal
- Délibération renouvellement contrat personnel communal
- Délibération complémentaire régime indemnitaire
- Délibération DETR
- Informations et questions diverses

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

séance du 13 décembre 2022 à 20 h 30

Président : LABOUROT Céline

Présents : PESENTI Bruno, BALLOT Emmanuelle, VIELLARD Benoit, DAMY Olivier, MOINE Alexandre, LAPLACE Jean-Louis, GARDIEN Delphine, MILLOT Laurent, CHAFFANGE Elise

Absents excusés : Virginie BARATA, Mathilde PALANGUI, Damien HENRY, Anthony PINTO, Sébastien THEVENOT

Approbation du Procès-verbal du 15 novembre 2022

Nomination secrétaire de séance : Alexandre MOINE

SUBVENTIONS 2023 :

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes, pour l'année 2023 :

- Association Parents d'Elèves : 1 000 euros
- Association de Pêche : 200 euros
- Club de scrabble : 200 euros
- J'Dance : 300 euros
- Anciens combattants : 200 euros
- Souvenir Français : 150 euros
- Football club de GEVRY : 300 euros
- ADMR PARCEY LE DESCHAUX : 200 euros
- Maison Assistantes Maternelles : 100 euros
- AMRJ Association pour la mémoire de La résistance jurassienne : 150 euros
- Secours catholique : 150 euros
- Sclérose en plaques- Massif jurassien : 150 euros
- Restaurant du cœur : 150 euros
- Secours populaire : 100 euros

Ces subventions seront versées sous réserve de présentation des bilans financiers annuels et des attestations d'assurance annuelle.

FONDS DE CONCOURS 2023 :

le Conseil Municipal :

- Décide de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en vue de participer au financement des travaux de réfection et de réaménagement de la plateforme sportive à hauteur de 7 016.75 €
- Autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des documents y afférent
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicités

DELIBERATION TAXE D'AMENAGEMENT :

Le Conseil Municipal :

- Approuve le principe de reversement de la taxe d'aménagement perçue sur les périmètres des Zones d'Activités Économiques de PARCEY à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, selon les conditions et modalités de reversement définies dans la convention annexée à la présente délibération,
- Maintient sur les zones d'activités mentionnées ci-dessus, un taux de taxe d'aménagement de 3 %,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tout document afférent à ce type de dépenses.

DELIBERATION CIRCET :

Le Conseil Municipal autorise MME le Maire à signer la convention d'occupation sur le domaine privé, rue de La Loye, au profit d'Altitude fibre 39 pour l'implantation d'un SRO sur la commune de PARCEY, dans le cadre du déploiement de la fibre optique.

TARIFS SALLE DES FETES 2023 :

Le Conseil Municipal fixe ainsi les tarifs de location de la salle des fêtes, à compter du 1^{er} janvier 2023 :

Durée	Habitants de PARCEY	Personnes de l'extérieur
1 jour	200 €	340 €
1 week-end	270 €	430 €
Week-end prolongé (3jours)	320 €	500 €

Forfait location vaisselle : 30 €

La tarification de l'heure de ménage est portée à 35 €.

Réunions publiques impliquant une association, un mouvement politique ou syndical, un comité d'entreprise ou autre dont le siège social n'est pas à PARCEY : Tarif 1 jour : 250 €

Réunion d'entreprises et associations extérieures au village : 50.00 €

Réveillon : (Soirée lucrative) : 550 €

Une discussion est engagée quant à l'opportunité de facturer les consommations effectives de gaz et d'électricité, après déduction d'un forfait de base, pour sensibiliser les utilisateurs aux économies d'énergie. Cette solution est rejetée suite au vote suivant : 2 voix contre, 5 abstentions et 3 voix pour.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA REGION DE DOLE : STATUTS ET REMPLACEMENT DELEGUE COMMUNAL :

- ✓ Mme le Maire présente au conseil municipal les statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Dole adoptés par le Comité Syndical dans sa séance du 09 septembre 2022. Le Conseil Municipal valide le projet de statuts exposé.
- ✓ Le Conseil Municipal désigne M. Alexandre MOINE en tant que délégué communal au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de DOLE, en remplacement de . Anthony PINTO.

RENOUVELLEMENT CONTRAT PERSONNEL COMMUNAL :

Le Conseil Municipal :

- Décide la prolongation du contrat pour accroissement temporaire d'activité, 1.5 h par semaine en cas de location de la salle des fêtes, pour seconder l'agent chargé du ménage, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.
- Fixe la rémunération sur la base de l'indice brut 354, majoré 352.
- Autorise MME Le Maire à établir et signer le contrat de travail correspondant .

DELIBERATION COMPLEMENTAIRE REGIME INDEMNITAIRE :

Suite à la création du poste d'agent de maîtrise à temps non complet, le Conseil Municipal décide de compléter la délibération du 11/09/2017, relative au régime indemnitaire des agents communaux, afin d'inclure ce nouveau grade.

DELIBERATION DETR :

Le Conseil Municipal approuve les plans de financement suivants pour les travaux prévus en 2023 et décide de demander les subventions correspondantes :

- Aménagement et agrandissement cimetièrè :

Dépenses		Coût € HT
Mur de soutènement du cimetière		67 775.00 €
Colombarium espace cinéraire		39 495.19 €
Voirie aménagement intérieur		63 291.60 €
Total		170 561.79 €
Recettes	Taux	Recettes
ETAT (DETR, DSIL, FNADT)	30 %	51 168.54 €
Département DST socle	20 %	34 112.36 €
Fonds concours Grand Dole		13 775.00 €
Autofinancement		71 505.89 €
Total		170 561.79 €

- Rénovation totale éclairage public :

- Dépenses		Coût € HT
Rénovation totale éclairage public		66 280.00 €
Total		66 280.00 €
Recettes	Taux	Recettes
Etat (DETR, DSIL-FNADT)	30 %	19 884.00 €
Autofinancement		46 396.00 €
Total		66 280.00 €

- Installation matériel LEDS à l'école communal :

- Dépenses		Coût € HT
Leds éclairage école		4 477.00 €
Total		4 477.00 €
Recettes	Taux	Recettes
Etat (DETR, DSIL-FNADT)	30 %	1 343.10 €
Autofinancement		3 133.90 €
Total		4 477.00 €

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal

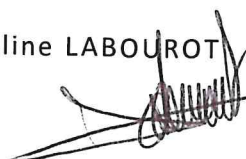
- Autorise MME le Maire à signer la nouvelle convention de mandat de gestion proposée par la Communauté d'agglomération du Grand Dole pour l'entretien des espaces publics situés dans la Zone d'Activités Economiques de PARCEY.
- Accepte le devis de la SOGEDO d'un montant de 3 075.37 € HT pour remplacement d'une borne incendie rue de la Plassotte.

Les vœux du Maire auront lieu le samedi 14 janvier à 18 h 30 à la salle des fêtes.

Séance levée à 23 h 30.

Le Maire,

Céline LABOUROT



Le Secrétaire,

Alexandre MOINE



